

BAC PRO

Maintenance des matériels

Option A agricoles



Sous le contrôle du chef d'atelier, le titulaire de ce bac pro organise les interventions sur les machines. Il peut s'agir d'entretien, de réparation ou d'adaptation. Il établit le diagnostic, estime le coût de l'intervention, prévoit les moyens matériels nécessaires, désigne le ou les intervenants. Il planifie les opérations, du démontage aux essais de remise en service. Il est capable d'exécuter l'intervention. Il contrôle, fait respecter les règles de sécurité. Ses activités ne sont pas seulement techniques : il participe à la gestion des stocks, à l'achat de pièces et collabore avec les services administratifs (facturation, commandes, devis). Ce mécanicien exerce aussi un rôle de conseil auprès des utilisateurs : conditions d'emploi du matériel, modification d'équipements, avis sur un achat. Apte à argumenter sur les avantages d'un produit ou d'un service, il participe aux opérations commerciales. Il doit suivre des matériels de plus en plus complexes connaissant une évolution de technologies informatiques et électroniques de plus en plus rapide.

Débouchés

Il trouve un emploi chez les constructeurs et distributeurs des matériels ainsi que chez les concessionnaires ou artisans ruraux. Les entreprises de vente et de location des matériels ainsi que les entreprises de service et de maintenance des matériels emploient également le titulaire de ce bac pro. Enfin, il peut travailler dans les entreprises ou collectivités utilisatrices des matériels.

Métier(s) accessible(s) :

- conducteur(trice) de machines agricoles
- mécanicien(ne)
- réparateur(trice) en matériel agricole

Accès à la formation

Après la 3^e, seconde professionnelle Maintenance des véhicules et des matériels.

Qualités requises :

- rigueur, méthode
- bon contact avec la clientèle sur le terrain
- résistance pour travailler dehors
- robustesse

Programme

Disciplines et activités	Durée horaire annuelle	Durée horaire Hebdomadaire*
Enseignements professionnels	384 h	13h45
Economie-gestion	28 h	1h
Prévention-santé-environnement	28h	1h
Français et/ou maths et/ou langue vivante et/ou sciences physiques et chimiques et/ou arts appliqués	50h	1h45
Enseignements généraux		
Français, histoire-géographie, éducation civique	126h	4h30
Mathématiques Sciences physiques et chimiques	116h	4h
Langue vivante	60h	2h
Arts appliqués-cultures artistiques	28h	1h
EPS	75h	2h ou 3h
accompagnement personnalisé	70h	2h30

*Horaire hebdomadaire moyen

Descriptif des enseignements professionnels

- Les matériels agricoles : fonctions et limites d'emploi, systèmes et organes, équipements de commande et automatisme.
- Mise en œuvre du matériel et techniques d'assemblage, de manutention, de réglage et de mise au point, de maintenance et de diagnostic.
- Essais et mesures : températures, densités, pressions, intensités, forces, synchronismes...
- Physique : statique, résistance des matériaux, cinématique, dynamique, énergétique, thermodynamique.

- Communication et information technologique (schéma électrique d'une machine, dessin technique, équipement informatique...), organisationnelle (base de données, planning...) commerciale (support de publicité, affiche...).
- Économie-gestion : l'entreprise, son organisation et son fonctionnement (activité commerciale, gestion administrative et économique des stocks, gestion financière, documents comptables de base, droits et obligations des salariés).

Stage

22 semaines de périodes de formation en milieu professionnel (P.F.M.P.) sont prévues sur les trois années du cycle.

Examen

Domaine professionnel :

- Epreuve scientifique et technique :
 - étude d'un système technique, coeff. 2
 - mathématiques, coeff. 1,5
 - sciences physiques et chimiques, coeff. 1,5
- Epreuve de technologie :
 - analyse et diagnostic, coeff. 1,5
 - préparation d'une intervention, coeff. 1,5
- Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel :
 - évaluation de la formation en milieu professionnel, coeff. 3
 - organisation d'un poste de travail, mise en oeuvre d'un processus d'intervention et réparation, coeff. 1,5
 - élaboration d'un processus de diagnostic, coeff. 2,5
 - Economie Gestion, coeff. 1
 - Prévention, santé, environnement, coeff. 1

Domaine général :

- Langue vivante, coeff. 2
- Français, coeff. 2,5
- Histoire géographie, coeff. 2,5
- Arts appliqués culture artistique, coeff. 1
- Education physique et sportive, coeff. 1

Epreuve facultative (seuls les points excédant 10 sont pris en compte) :

- Langue vivante

Statistiques

En 2014, dans l'académie de Montpellier : 30 candidats inscrits, 30 présentés, 24 admis (soit 80.00% de réussite).

En 2015, dans l'académie de Montpellier : 19 candidats inscrits, 19 présentés, 17 admis (soit 89.47% de réussite).

En 2016, dans l'académie de Montpellier : 20 candidats inscrits, 20 présentés, 13 admis (soit 65% de réussite).

En 2017, dans l'académie de Montpellier : 29 candidats inscrits, 29 présentés, 25 admis (soit 86.21% de réussite).

Poursuites d'études

Le bac pro a pour premier objectif l'insertion professionnelle. Mais avec un très bon dossier ou une mention à l'examen, une poursuite d'études est envisageable. Par exemple :

- Classe Préparatoire aux Etudes Supérieures (CPES) Lycée Artaud - Marseille (13). Admission sur dossier. Classe unique en France qui accueillent les bacheliers professionnels industriels.
- Brevet de technicien supérieur (BTS) Agroéquipements
- Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) Génie des équipements agricoles

Pour connaître les poursuites d'études envisageables en Languedoc-Roussillon, consultez les guides régionaux.

Où se former

34 Pézenas

Lycée professionnel Charles Alliès (*Public*)

48 Saint-Chély-d'Apcher

Lycée privé polyvalent Sacré Cœur (*Privé sous contrat*)

Pour en savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Guides régionaux « Après la 3e » et « L'après bac pro »
- Grand Angle « L'apprentissage en Picardie »
- Dossier « Le dico des métiers »
- Parcours « Les métiers de l'agriculture »
- Fiches métiers « Mécanique dans l'industrie et les services »

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

Sur internet

www.onisep.fr

N'hésitez pas à rencontrer un conseiller d'orientation-psychologue.